



CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA

rapport annuel 2014|2015

MISSION

Le Conseil des arts du Manitoba est une agence autonome du gouvernement provincial qui se consacre à l'excellence artistique. Nous offrons un large programme de subventions destinées aux artistes professionnels et organisations artistiques.

La mission du Conseil des arts du Manitoba est de promouvoir, de préserver et de soutenir les arts en tant qu'éléments essentiels à la qualité de vie de tous les Manitobains et Manitobaines.

VISION

Le Conseil des arts du Manitoba imagine une province à l'esprit créatif stimulé par la présence des arts au cœur de la vie communautaire où :

- la population apprécie une expression culturelle et artistique variée;
- les arts sont vivement encouragés en tant que composante majeure de l'excellence en éducation;
- le paysage artistique est caractérisé par une participation à l'échelle de la province qui inclut les divers habitants et collectivités.

ORGANISME

Le Conseil des arts du Manitoba (CAM) offre un large éventail de subventions et de services aux artistes et aux organismes artistiques professionnels de toutes les disciplines.

Le CAM attribue la plupart de ses subventions suivant un processus d'évaluation par des pairs. Les demandes de subvention sont donc évaluées par un groupe d'artistes ou de professionnels des arts qui pratiquent la discipline sur laquelle porte chaque demande.

Le principal critère d'évaluation des demandes est l'excellence artistique. Celle-ci se caractérise notamment par le dynamisme, l'originalité, la pertinence, la créativité, l'innovation, l'expérimentation ainsi que le savoir-faire technique et professionnel dont font preuve les demandeurs. Le CAM reconnaît que le concept d'excellence artistique évolue et que les décisions fondées sur l'esthétique varient d'un évaluateur à un autre.

CONSEIL ET PERSONNEL 2014-2015

MEMBRES DU CONSEIL

Keith Bellamy
PRÉSIDENT, WINNIPEG

**Cynthia Rempel
Patrick**
VICE-PRÉSIDENTE,
STEINBACH

Yisa Akinbolaji
WINNIPEG

Raye Anderson
WINNIPEG BEACH

Scott Baldwin
WINNIPEG

Cheryl Bear
PREMIÈRE NATION PEGUIS

Brenda Blaikie
WINNIPEG

Jan Brancewicz
BRANDON
date d'entrée : septembre 2014

Aimée Craft
GIROUX

L'honorable Glenn Joyal
WINNIPEG
Jusqu'à : septembre 2014

Amy Karlinsky
WINNIPEG

Dr. Michael Kim
BRANDON

Crystal Kolt
FLIN FLON

Dr. Donna M. Michaels
BRANDON
Jusqu'à : septembre 2014

Étoile Stewart
WINNIPEG

Dr. Lea Stogdale
WINNIPEG

Jason Smith
WINNIPEG
date d'entrée : septembre 2014

PERSONNEL

GESTION

Douglas Riske
DIRECTEUR GÉNÉRAL

David R. Scott
DIRECTEUR ADJOINT DES
PROGRAMMES DE SUBVENTIONS

Patricia Sanders
DIRECTRICE ADJOINTE, POLITIQUE,
PARTENARIATS ET PLANIFICATION

COMMUNICATIONS

Leanne Foley
GESTIONNAIRE DES
COMMUNICATIONS
Jusqu'à : janvier 2015

Matthew Carreau
PROJETS SPÉCIAUX

Elyse Saurette
SERVICES EN FRANÇAIS/
RECEPTION

Chantal Vermette
RÉCEPTIONNISTE À
TEMPS PARTIEL
*Jusqu'à : juin
2014*

CONSULTANTES DE PROGRAMMES

Marian Butler
ARTS VISUELS/ARTS MÉDIATIQUES

Cathleen Enns
MUSIQUE/DANSE

Martine Friesen
THÉÂTRE/TOURNÉES

Tracey Longbottom
ARTS AUTOCHTONES/
BOURSES D'ÉTUDES

Kristen Pauch-Nolin
LIAISONS COMMUNAUTAIRES
ET ACCÈS/
ARTISTES EN RÉSIDENCE DANS
LA COLLECTIVITÉ/MÉTIER D'ART/
EXPOSITION-CONCOURS

Patricia Sanders
LETTRES ET ÉDITIONS

ÉDUCATION ARTISTIQUE

Susan Israel
GESTIONNAIRE
Jusqu'à : juillet 2014

Leanne Foley
GESTIONNAIRE
date d'entrée : janvier 2015

MANITOBA FOUNDATION FOR THE ARTS

Douglas Riske
GESTIONNAIRE

ADMINISTRATION

Elly Wittens
ADMINISTRATRICE
DE LA COMPTABILITÉ/
GESTIONNAIRE DU BUREAU

Charlene Brown
COORDONNATRICE EXÉCUTIVE
date d'entrée : avril 2014

INFORMATIONS ET TECHNOLOGIES

Linda Eagleton
COORDONNATRICE DE LA BASE DE
DONNÉES

Joel Crisp
ADMINISTRATEUR DE RÉSEAU

ADJOINTES DE PROGRAMMES

Geneviève Rosset
COORDONNATRICE DES ADJOINTES
DES PROGRAMMES
Retour de congé : novembre 2014

Teresa Kowalke

Roxanne Letourneau
Jusqu'à : janvier 2015

Diana Sefa

MANDAT

Conformément au protocole d'entente conclu avec la Province, le Conseil soutient les activités artistiques professionnelles des personnes, des groupes ou des organismes faisant preuve d'une excellence artistique démontrée ou potentielle. Ceci inclut le financement des établissements de formation artistique, l'évaluation professionnelle, le perfectionnement professionnel, le programme des artistes à l'école et les tournées.

OBJECTIFS

Le Conseil des arts du Manitoba :

- reconnaît et encourage l'excellence, la créativité et l'innovation artistique.
- est un chef de file du milieu des arts qui fait la promotion de la valeur des arts au cœur de la vie communautaire.
- favorise dans le milieu des arts les possibilités qui reflètent la diversité culturelle et les identités autochtone et franco-manitobaine de la province.
- soutient les possibilités qui permettent à tous les Manitobains de s'intéresser aux activités artistiques et culturelles.
- gère ses ressources de façon efficace, responsable et transparente.

VALEURS

La vision, la mission et les objectifs du Conseil des arts du Manitoba seront guidés par les dix valeurs essentielles suivantes :

EXCELLENCE Faire preuve d'excellence dans les arts et dans l'administration et la prestation de nos programmes.

DIVERSITÉ Encourager l'intégration des arts dans la vie et l'inclusivité au sein du secteur artistique.

TRANSPARENCE Faire preuve de transparence dans nos relations avec nos clients et nos publics.

LEADERSHIP Faire preuve de leadership dans nos idées et nos actions.

INNOVATION Faire preuve d'ouverture d'esprit, de créativité et d'une vision à long terme.

COMMUNICATION Fournir des renseignements d'importance à nos clients et à nos publics.

CONSULTATION Travailler en coopération et en partenariat avec nos clients et nos publics.

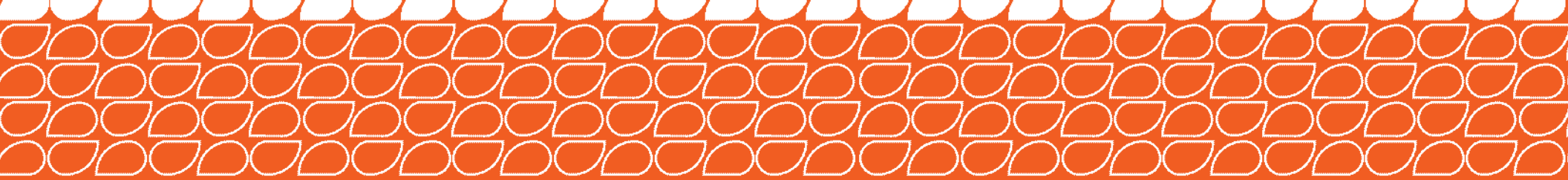
ENGAGEMENT Nous engager à respecter nos obligations envers nos clients et à atteindre nos objectifs.

RESPECT Respecter le caractère unique de nos clients en étant justes et équitables.

INTÉGRITÉ Faire preuve d'honnêteté dans nos rapports avec nos clients et nos publics.

1. *Stickboy*, Vancouver Opera, compositeur Neil Weisensel, (G à D) Sunny Shams et Alan Macdonald, Photo Tim Matheson
2. Kristen Nelson, *Make / Soft*, RAW Gallery, Photo Jacqueline Young
3. *Going Home Star - Truth and Reconciliation*, Royal Winnipeg Ballet, Photo Samantha Katz
4. Megan D. Krause, Résidence pour artistes Deep Bay 2014, Photo Inconnu
5. Andrew Milne, *APPARATUS*, RAW Gallery, Photo Jaquelin Young
6. Ming Hon, Photo Janine Kropla





rapport annuel 2014 | 2015

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au premier ministre	2
Rapport du président	3
Rapport du directeur général	4
PLAN CAM 14/17	6
Subventions majeures pour les arts	
George Amabile	8
Lauren Carter	9
Vincent Ho	10
Danielle Sturk	11
Les arts et l'apprentissage	12
Résidences	14
L'art du Manitoba se mondialise	16
États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2015	18
Aperçu des subventions	24



Lettre au premier ministre

93 avenue Lombard, bureau 525
Winnipeg (Manitoba)
Canada R3B 3B1

Le 14 septembre 2015
Monsieur Greg Selinger
Premier ministre et président du Conseil exécutif

Cher Monsieur le premier ministre :

Conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil des arts du Manitoba, je vous sou mets, au nom de ses membres, le rapport des activités du Conseil correspondant à la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Veuillez recevoir, Monsieur le premier ministre, mes salutation distinguées.

Keith Bellamy
Le président du Conseil



Rapport du président

Keith Bellamy

Le plan stratégique 2012-2016, *Accent sur l'avenir*, fournit au Conseil des arts du Manitoba un cadre de travail lui permettant de mettre l'accent sur le leadership et la gestion depuis 2012. Les principaux éléments de ce plan à long terme sont : le rôle de leadership, l'apprentissage des arts, la mobilisation des jeunes, la formation et le perfectionnement professionnel, et l'accès équitable. En 2014-2015, à la mi-chemin du plan, le CAM a revu et réexaminé ses politiques et ses pratiques, plus particulièrement dans les domaines de l'équité et de la réactivité.

Alors qu'il continuait à fournir des investissements importants aux artistes professionnels et aux organismes artistiques, le Conseil recherchait aussi des façons novatrices d'encourager les organismes solides, de répondre au changement et d'appuyer l'enquête et la régénération. Le leadership, la collaboration et l'accroissement de la valeur publique étaient au cœur de ces travaux. La créativité inspirait aussi les efforts alors que le Conseil travaillait à maximiser le développement et la capacité artistiques et à mettre en œuvre quatre nouvelles initiatives.

Dans cet esprit de découverte, de renouvellement et de réengagement, et d'exploration de nouvelles idées pour la réussite des arts, le Conseil a continué à traiter des incidences des changements sur les artistes et les organismes artistiques manitobains. À cette fin, on a tenu 33 réunions du Conseil et de comités en 2014-2015, notamment le conseil exécutif, le comité d'audit et des finances, le comité de gouvernance, le comité sur l'équité et les comités de financement des Partenariats pour les arts du Manitoba (PARTAM). À l'issue de ces travaux, le comité de gouvernance a recommandé que certaines des principales politiques touchant le fonctionnement du Conseil soient revues.

¹ Loi sur le Conseil des arts du Manitoba

On a entrepris un examen approfondi de la politique d'équité, de la politique autochtone et de la politique franco-manitobaine, et celui-ci devrait prendre fin en 2016.

À la suite des orientations de 2013-2014 du conseil d'administration, la direction a élaboré le PLAN CAM 14/17, un plan d'affaires qui met l'accent sur les initiatives régionales, les réponses et les partenariats flexibles, les cycles biennaux de subventions et les résidences internationales.

Avec plus de 50 ans d'expérience dans le financement des arts, le CAM demeure engagé à bâtir la valeur publique et à encourager une communauté artistique solide et créative. Le travail du Conseil continue à façonner le Manitoba en ayant pour objet « d'encourager l'étude, l'accessibilité et la réalisation ou l'exécution de travaux d'art »¹

Je remercie tous les membres et le personnel du Conseil pour leurs travaux continus et leur engagement solide à l'égard du soutien des arts et de leur avenir au Manitoba grâce à l'exploration de processus créatifs et collaboratifs. Ensemble avec nos intervenants et partenaires, nous continuerons à trouver des possibilités nouvelles et émergentes pour appuyer notre communauté artistique dynamique encore longtemps.

1. Ruth Cuthand, *Talk Back*, Plug In ICA, Photo Bill Eakin

2. *La Chanson de l'éléphant*, Cercle Molière, Photo Brittany Fortier

3. *Eclipse*, Chorégraphe Gaile Petursson-Hiley, Danseuse Kathleen Hiley, Photo Mark Dela Cruz

4. Micheal Boss, *Heartbreaker and Me*, Photo Diana Thorneycroft

5. *Canzona Choir*, Photo Geung Lee

6. *Cluster Festival*, 2015, Photo Leif Norman

7. Parsonsfield dans *The Heart of Robin Hood*, Photo Joan Marcus

8. Alexandra Elliott, *To Be Alone*, Photo Alexandra Elliott

9. Carmen Hathaway, *Above and Beyond*



Rapport du directeur général

Douglas Riske

La direction et le personnel du Conseil des arts du Manitoba avaient comme défi pendant l'exercice 2014-2015 de réévaluer et de réexaminer les travaux du Conseil dans le contexte de ses 50 ans à titre d'organisme public de financement des arts.

Tel que cela est énoncé dans les orientations du plan stratégique 2012-2016, *Accent sur l'avenir*, l'essentiel des travaux comprenait un engagement de miser sur les initiatives et les partenariats existants tout en élaborant de nouvelles relations pour accroître l'accès aux arts pour tous les Manitobains.

Les initiatives suivantes pour le plan d'affaires 2014-2015 étaient liées aux secteurs d'intervention privilégiés énoncés dans notre plan stratégique : le rôle de leadership, l'apprentissage des arts, la mobilisation des jeunes, le perfectionnement professionnel et l'accès équitable. Le plan s'appuie également sur la souplesse et la réactivité de nos activités, aide à renforcer la créativité chez les organismes artistiques, et encourage un accès plus élargi aux arts.

Le CAM a exploré les possibilités présentes dans la communauté artistique et les options à sa disposition pour les développer. Cette approche opérationnelle incluait :

- répondre aux initiatives nouvelles, changeantes et novatrices élaborées dans la communauté artistique;
- ajuster les niveaux de financement de différents programmes qui sont à un niveau de soutien fixe depuis près d'une décennie;
- bâtir une capacité d'adaptation et soutenir les collectivités nouvelles et en développement;
- mettre en œuvre des politiques en matière d'équité et d'accès dans tous les travaux du Conseil;
- absorber une réduction de 2 % dans le financement général de l'exercice précédent;
- établir de nouvelles priorités et possibilités pour 2014-2015 et par la suite.

Le conseil d'administration a demandé à la direction de créer un milieu plus réactif pour les artistes et les organismes artistiques. Par conséquent, on a dressé le PLAN CAM 14/17, ajustant les niveaux de financement et mettant en œuvre quatre nouvelles initiatives tout en s'appuyant sur les initiatives continues connexes. Les détails concernant ces initiatives suivent dans le présent rapport.

Le CAM a aussi continué à approfondir ses travaux dans la recherche, le perfectionnement professionnel, les échanges, et les congrès nationaux et internationaux.

En travaillant avec les communautés artistiques, des organismes établis et émergents, des artistes professionnels individuels et autres, le CAM est parvenu à régler deux questions clés : le soutien aux collectivités nouvelles et émergentes; et le renforcement de la capacité pour des réponses en temps opportun aux possibilités novatrices.

Alors que ces initiatives créaient de nouvelles possibilités, le CAM poursuivait son travail de base dans les subventions évaluées par les pairs, le perfectionnement professionnel, l'éducation artistique, les programmes de bourse, les tournées et les résidences. Cet équilibre entre les programmes établis et les nouvelles possibilités renforceront les travaux du CAM en vue de promouvoir, de conserver, de soutenir et de défendre les arts comme éléments essentiels à la qualité de vie de toute la population du Manitoba.

Lors du dernier exercice, le CAM a vu un nombre important de changements dans son personnel, Susan Israel, conseillère et gestionnaire de longue date, prenant sa retraite après 13 années de service. Nous remercions Susan pour son excellente contribution à la communauté artistique et, plus particulièrement, à la croissance et à la qualité des expériences en éducation artistique pour les élèves partout au Manitoba. Leanne Foley, gestionnaire des communications pendant cinq années au CAM, a été nommée gestionnaire des arts et de l'apprentissage, nous permettant de bénéficier de sa grande expérience en éducation artistique au Manitoba et en Australie.

Nadine Delisle, qui travaillait à Logement et Développement Communautaire Manitoba, s'est jointe au CAM dans le rôle révisé de directrice des communications et de l'engagement communautaire, le CAM reconnaissant le besoin accru de communiquer et de célébrer les travaux du Conseil. Je remercie tous les membres du personnel expérimenté et novateur du CAM pour leur engagement à l'égard des travaux du Conseil et leur maintien de normes élevées qui sont partie intégrante de leur travail quotidien.

J'aimerais aussi souligner le travail des membres attentionnés et travaillants du conseil d'administration du Conseil des arts du Manitoba. Leur volonté d'explorer le monde des octrois de subventions et ses nombreux défis et nombreuses récompenses permet de concrétiser la vision et la mission du CAM tout en encourageant l'excellent travail de création

qui est essentiel à une communauté artistique riche et novatrice au Manitoba. Ensemble, nous appuyons les arts et l'expérience qu'ils fournissent aux collectivités partout dans la province, au pays et ailleurs.

Conjointement avec les organismes et les résidents individuels de la province, le CAM continuera à explorer et à communiquer les riches expériences artistiques que les Manitobains considèrent comme essentielles à leur qualité de vie.

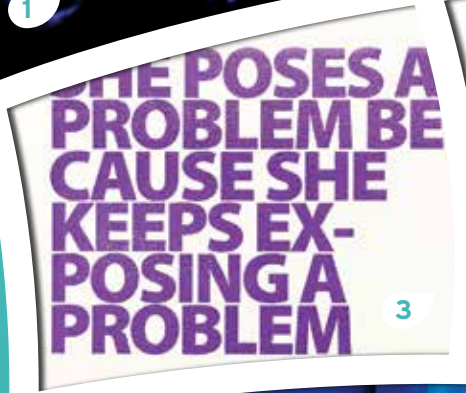
1. HYPER, Freya Olafson
2. Turandot, Manitoba Opera, Photo R. Tinkier
3. Divya Mehra, The Bitch Blues (Where does the Divide Begin)
4. Karen Cornelius au St.Michael's Printshop à Terre Neuve, Photo Mike Connolly
5. Cluster Festival, Photo Leif Norman
6. Pippi Longstocking, danseuses (G à D) Brenna Marie Cross Klaverkamp, Natasha Torres Garner, Ali Robson, Photo Leif Norman
7. For The Turnstiles, Winnipeg's Contemporary Dancers, Chorégraphe Brent Lott, Danseuses Natasha Torres-Garner, Johanna Riley et Jasmine Allard, Photo Leif Norman
8. Willow Rector, Trapped, Gallery 1C03, l'Université de Winnipeg, Photo Ernest Mayerr



1



2



3



4



5



6



7



8

5

PLAN CAM 14/17 RAPPORT 2014-2015

INITIATIVES EN COURS

Le CAM s'appuiera sur des initiatives et des partenariats existants, et établira de nouveaux liens pour accroître l'accès aux arts pour tous les Manitobains.

Initiative d'éducation artistique/AAEM

- A continué à soutenir l'Association for Arts Education in Manitoba et son travail avec les enseignants, les districts scolaires, les artistes, les parents et les élèves partout dans la province.

ArtSupport Manitoba

- A continué à encourager le développement de la philanthropie grâce à des mentorats et à de nouveaux partenariats au Manitoba. Artspace Inc., le ministère du Patrimoine canadien, la Manitoba Foundation for the Arts, le

Manitoba Arts Network, Arts and Cultural Industries et le secteur privé se sont associés au Conseil des arts du Manitoba dans ces travaux.

Fête de la culture

- A continué à offrir son soutien en mettant l'accent sur les activités dans les régions rurales du Manitoba.

Manitoba Arts Network

- A fourni un soutien de base pour l'événement annuel Showcase qui célèbre les artistes et les organismes faisant tournée dans la province.

INITIATIVES RÉGIONALES

Le CAM renforcera sa compréhension des réseaux et des partenariats locaux, élaborera des possibilités pour la participation de la collectivité aux arts, fera augmenter le nombre de possibilités de perfectionnement professionnel pour les artistes et les organismes, et créera des liens et des possibilités pour les artistes et les organismes du Manitoba.

- A élaboré un nouveau projet de résidence avec le Churchill Arts Council et le Churchill Northern Studies Centre pour des résidences d'artistes, la première résidence ayant été réalisée en février 2015.
- A préparé une proposition pour renforcer la capacité organisationnelle des conseils

des arts en régions rurales, notamment la collecte de fonds, la planification stratégique, le marketing et la mobilisation des jeunes, en consultation avec le Manitoba Arts Network et avec l'aide de conseillers artistiques du CAM. Le lancement est prévu en 2015-2016.

- A discuté avec le service de développement communautaire de la Ville de Brandon de la présence du CAM dans la deuxième ville en importance dans la province grâce à une entente, qui se soldera par la mise en place d'un bureau du CAM à Brandon, doté de conseillers du CAM deux jours par mois pendant dix mois de l'année, à compter de l'automne 2015.

SOUPLESSE ET PARTENARIATS

Le CAM renforcera sa capacité de participation grâce à des initiatives et à des partenariats qui prolongeront la portée et l'incidence de son soutien, ainsi que celui des artistes et des organismes artistiques du Manitoba, et répondra aux demandes visant à appuyer les occasions uniques pour les artistes et les organismes artistiques du Manitoba.

Soutien fourni à :

- l'Orchestre Symphonique de Winnipeg pour son spectacle au Carnegie Hall à New York en 2014;
- l'International Cello Festival à Winnipeg en 2014;
- la Winnipeg Art Gallery pour les artistes manitobains participant à un projet de collaboration lié à la collection inuite.

- ARCA - Le CAM s'est associé au ministère du Patrimoine canadien et au ministère du Tourisme, de la Culture, du Patrimoine, du Sport et de la Protection du consommateur pour un programme de trois ans qui aide les organismes et les groupes communautaires francophones constitués en personne morale et sans but lucratif à faire connaître dans la collectivité des projets artistiques qui promeuvent une participation réelle et active ou qui diffusent l'expression artistique francophone dans l'ensemble de la population manitobaine.

PROGRAMME DE DEUX ANS

Le CAM répondra aux questions d'accès et d'équité par l'entremise d'organismes artistiques travaillant avec des populations mal desservies et :

- permettra aux organismes de planifier, d'entreprendre et d'évaluer des projets, et de s'engager à leur égard, pendant une période de deux ans;
- encouragera le développement organisationnel pour les collectivités aux prises avec des obstacles à l'accès équitable;
- encouragera les projets en offrant des avantages à long terme potentiels pour les artistes et le public;
- simplifiera les systèmes administratifs et de communication pour les petits organismes.

La direction a examiné différentes options pour un programme pilote en 2014-2015 et élaborera des directives et des critères pour un programme pendant 2015-2016, et déterminera les demandeurs potentiels pour des consultations initiales et de la rétroaction.

RÉSIDENCES INTERNATIONALES

Le CAM établira des partenariats avec des organismes internationaux pour des résidences potentielles visant à permettre aux artistes manitobains de se développer professionnellement dans un contexte international tout en échangeant des connaissances et en renforçant la sensibilisation aux arts et aux artistes manitobains auprès des publics internationaux.

La direction :

- établira des critères pour la sélection d'artistes et s'engagera à participer aux nouveaux programmes de résidence internationale pour les artistes manitobains;
- misera sur la participation du CAM à la mission du premier ministre en Basse-Normandie en juin 2014;
- explorera les lieux potentiels pour les échanges d'artistes et d'autres projets communs à l'échelle du Canada, et des collaborations et des partenariats internationaux.

En 2014-2015, le CAM a continué à soutenir la première résidence internationale du Conseil établie en 2013, la Résidence pour artistes visuels à Brooklyn à l'International Studio and Curatorial Program à Brooklyn, New York, tout en explorant la possibilité d'une résidence en Islande. Une annonce est prévue à l'automne 2015.

En juin 2014, le CAM a participé à la mission du premier ministre en Basse-Normandie. Une composante clé du protocole d'entente entre le Manitoba et la Basse-Normandie qui a été signé par le premier ministre en 2012 porte sur les collaborations et les échanges artistiques et culturels. En plus d'appuyer

le développement des artistes et des collectivités culturelles locales du Manitoba, ces initiatives aident à renforcer les relations interpersonnelles entre nos régions et, en fin de compte, à appuyer le développement social et économique du Manitoba.

Dans le cadre de la mission de 2014, la vice-présidente du Conseil, Cynthia Rempel Patrick, a signé une entente au nom du Conseil, concernant un engagement à explorer et à développer les échanges artistiques et culturels avec la Basse-Normandie. Travaillant avec la direction de la Culture de la Basse-Normandie, le CAM a élaboré un projet d'échange d'artistes pendant 2014-2015 qui prévoit la résidence d'artistes visuels de Normandie au Manitoba au printemps de 2015.

Une autre délégation pour la Basse-Normandie était prévue pour mai 2015 pendant laquelle un représentant du CAM a exploré et confirmé les options de partenariats avec des organismes visuels, littéraires et des arts de la scène. Un échange de résidence du Conseil devrait être lancé à l'automne de 2015, la première résidence d'un artiste manitobain en Basse-Normandie devrait avoir lieu au printemps 2016.

1. Dancing Down Main Street, Fête de la culture, Flin Flon, Photo gracieuseté de Crystal Kolt
2. Orchestre symphonique de Winnipeg, Carnegie Hall, New York, Photo Keith Levit Photography
3. MV Ithaca, Résidence pour artistes à Churchill, Photo Laura Magnusson
4. Murray Pulver et Sierra Noble, Manitoba Arts Network Showcase 2014, Brandon, Photo Alix Reynolds



1

2



3

4

SUBVENTION MAJEURE POUR LES ARTS

La Subvention majeure pour les arts est accordée à des particuliers pour les aider à réaliser un projet de création de six à dix mois. Elle permet aux artistes dont le travail est d'une qualité et d'une réussite exceptionnelle de se consacrer à un projet particulier qui s'inscrit dans leur pratique de création artistique. La Subvention couvre les frais de subsistance, les frais liés au projet et les frais de déplacement jusqu'à concurrence de 30 000 \$. Les artistes de toutes les disciplines y sont admissibles. Un même artiste ne peut recevoir plus de deux subventions majeures pour les arts par période de cinq ans.



1

GEORGE AMABILE

George Amabile est un auteur winnipegois qui a fait publier 10 livres. Ses œuvres ont paru dans plus d'une centaine de publications canadiennes et étrangères, dont le *New Yorker*, *Poetry* (Chicago), l'*American Poetry Review*, *Botteghe Oscure*, le *Globe and Mail*, l'anthologie *The Penguin Book of Canadian Verse*, *Saturday Night*, *Poetry Australia*, *Sur* (Buenos Aires), le *Poetry Canada Review* et *Canadian Literature*.

Parmi les honneurs auxquels il a eu droit, mentionnons un prix de la Canadian Authors Association, un prix National Magazine et un numéro spécial de la revue *Prairie Fire* lui a aussi été consacré. Ses deux plus récentes publications, le long poème *Dancing, with Mirrors* (Porcupine's Quill, 2011) et le recueil de nouvelles *Small Change* (Libros Libertad, 2011), ont tous deux remporté des prix Bressani.

La Subvention majeure pour les arts permettra à George Amabile de travailler à la création d'un nouveau recueil de poèmes intitulé *Seeing Things*. Le recueil sera composé de trois sections portant sur les thèmes de l'observation, de l'imagination et de la compréhension. Dans la première section, l'auteur explorera la relation entre les images et les mots, relation qui le fascine depuis toujours. La deuxième section sera constituée de poèmes quasi surréalistes qui traiteront indirectement de thèmes d'actualité. Enfin, la troisième section rappellera et récapitulera les thèmes des deux premières sections. La plupart des poèmes seront hautement structurés et contiendront des éléments formels comme la rime, la strophe ou des vers libres constitués de motifs sonores afin de simuler les caractéristiques d'une peinture.

2

LAUREN CARTER

Lauren Carter est l'auteure de fictions, de poèmes, d'articles et d'essais qui ont été publiés dans un grand nombre, de revues, de magazines et de site Web littéraires. Elle a été finaliste à plusieurs prix, dont le prix ReLit, le Prix de poésie et le Prix de la nouvelle de RadioCanada, et le prix Great Canadian Literary Hunt de la revue *THIS*. Lauren Carter détient un B.A. en littérature anglaise et en études culturelles de l'Université Trent et une maîtrise en écriture créative de l'Université GuelphHumber. En 2013, Lauren a publié son premier roman, *Swarm*, dont l'action se situe à l'ère postpétrolière dans un monde en plein effondrement économique et en pleine agitation sociale. Le roman s'est retrouvé parmi la liste des 40 livres qui pourraient changer le Canada, compilée dans le cadre de CBC Canada Reads, le pendant anglophone du Combat des livres de Radio-Canada. L'auteure habite à The Pas.

La Subvention majeure pour les arts permettra à Lauren Carter de s'atteler à l'écriture de son deuxième roman, *This Has Nothing to Do with You*. L'œuvre découle d'une série de trois nouvelles, dont la première a remporté en 2013 le concours de fiction organisé par la revue *Prairie Fire*. *This Has Nothing to Do with You* est un roman à la structure narrative complexe où l'auteure examine la façon dont l'être humain est lié à la souffrance d'autrui et lutte pour comprendre et surmonter la perte d'un être cher. Situé en 1994, ce roman à plusieurs intrigues est raconté par Mel, une jeune femme qui tente de comprendre l'assassinat de son père par sa mère et de s'en remettre.

2. Lauren Carter, Photo Jason Mills

3. *Swarm* (couverture de livre), Lauren Carter

3

swarm

a novel

CARTER

VINCENT HO

Vincent Ho est un compositeur canadien. Né à Ottawa (Ontario) en 1975, il a commencé sa formation musicale en suivant la méthode du Conservatoire royal de musique de Toronto. En 1993, il a obtenu un diplôme associé en piano du Conservatoire, suivi d'un baccalauréat en musique de l'Université de Calgary en 1998, d'une maîtrise en musique de l'Université de Toronto en 2000, puis d'un doctorat en musique de l'Université de la Californie du Sud en 2005. Depuis sa nomination comme compositeur en résidence de l'Orchestre symphonique de Winnipeg en 2007, Vincent Ho a présenté plusieurs œuvres à grande échelle qui ont suscité l'enthousiasme et les éloges de la critique. Parmi les nombreux prix qui lui ont été décernés, mentionnons une commande de la Fondation de musique Fromm (Université Harvard), le prix Robert Fleming du Conseil des arts du Canada, le prix pour les jeunes compositeurs Morton Gould de l'American Association of Composers, Authors and Publishers (ASCAP), quatre prix du Concours des jeunes compositeurs de la SOCAN et, en 2009, le prix du public du Concours national des jeunes compositeurs de Radio Canada.

Grâce à la Subvention majeure pour les arts, Vincent Ho effectuera pendant 12 à 14 mois des recherches qui porteront sur le répertoire de musique traditionnelle chinoise et sur les instruments de l'orchestre traditionnel chinois dans le but de composer une œuvre à grande échelle de 20 minutes. Ce projet permettra à M. Ho d'examiner les principes créatifs orientaux et d'aller au delà des formes orchestrales occidentales afin d'enrichir ses techniques d'orchestration. La composition comprendra quatre mouvements, inspirés respectivement de la terre, du vent, de l'eau et du feu, des éléments qu'on retrouve dans toutes les cultures. Vincent Ho travaillera sous la tutelle du compositeur sino-canadien Tony K. T. Leung, membre de l'Ensemble Dim Sum et compositeur en résidence de l'Orchestre chinois de Toronto. Une fois terminée, l'œuvre sera présentée en première dans le cadre de la saison 2016-2017 ou 2017-2018 de l'Orchestre chinois de Hong Kong, puis lors d'un concert de l'Orchestre national chinois de Taïpei.

1

1. Vincent Ho, Photo Hans Arnold
2. Vincent Ho, Photo Hans Arnold

2

DANIELLE STURK

Danielle Sturk est une artiste de la danse multidisciplinaire, une chorégraphe et une cinéaste indépendante qui crée des documentaires et des œuvres expérimentales. Depuis 2004, ses courts métrages ont été présentés à une trentaine de festivals de cinéma et diffusés par la CBC, Radio Canada, le Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN), MTS TV, l'Office national du film du Canada, TVA (Québec) et TFO (Ontario). Danielle Sturk a entamé sa carrière en tant qu'artiste de la danse et chorégraphe, se produisant au Canada et à l'étranger de 1986 à 1997. Diplômée de l'Université de Winnipeg en théâtre et en cinéma, l'artiste habite à Winnipeg, sa ville natale, en compagnie de son conjoint et de leurs quatre filles. Avec leur soutien, elle continue de puiser son inspiration dans son environnement immédiat.

La Subvention majeure pour les arts permettra à Danielle Sturk de mener des recherches et des expériences sur la danse, le cinéma et l'animation. Elle explorera de nouvelles façons de traduire visuellement et instinctivement à l'écran la sensation qui naît de la danse, et mènera des expériences en animation et en traitements postproduction afin de développer le langage visuel de ses documentaires. De plus, elle s'attaquera à un projet intitulé El Toro : l'histoire du casse croûte routier de ses grands-parents autrefois situé dans le parc industriel de Saint Boniface. Cette création évolutive et médiatique hybride fera appel à des extraits documentaires, à la voix, à des fictions littéraires, à des scènes en direct et à l'animation. Dans le cadre de ses recherches, l'artiste collaborera avec Natasha Torres-Garner, Brian Rougeau, Freya Olafson et Alain Delannoy, des professionnels locaux de la danse, du cinéma et des arts médiatiques.

3. Danielle Sturk, Photo Oscar Fenoglio

4. Danielle Sturk, Photo Marcel Druwe

4

3

ARTS ET APPRENTISSAGE

Pendant plus de 40 ans, le Conseil des arts du Manitoba a aidé à favoriser l'imagination d'innombrables enfants d'âge scolaire en mariant la vision et l'énergie uniques des artistes professionnels avec le potentiel créateur des élèves et des enseignants.

Cette année, plus de 42 000 élèves partout au Manitoba ont participé aux programmes **Artistes à l'école** et **GénieArts** qui visent expressément à faciliter les partenariats entre les artistes manitobains professionnels et les écoles de la maternelle à la 12e année au Manitoba.

Le programme Artistes à l'école offre un répertoire de plus de 60 artistes professionnels qui se rendent dans les écoles partout au Manitoba pour travailler avec les enseignants et les élèves afin d'enrichir le programme d'études des arts existant.

GénieArts appuie les collaborations à long terme entre les enseignants et les artistes locaux en vue d'intégrer les arts dans le contenu du programme d'études de base.

106 résidences à Winnipeg

153 résidences dans les régions rurales du Sud

21 résidences dans les régions du Nord (au nord du 53e parallèle)

CONGRÈS CREATIVE ROAD 2014

Ce congrès annuel de perfectionnement professionnel est organisé par le Conseil des arts du Manitoba et est offert à tous les artistes professionnels qui enseignent, ou qui souhaitent enseigner, dans un milieu scolaire. Les artistes ont l'occasion de rencontrer d'autres artistes, d'assister à des conférences, et de participer à des ateliers pratiques et à des discussions de groupe.

En 2014, le congrès a eu lieu au centre communautaire Robert A. Steen, à Winnipeg, en avril. Quarante-six personnes y ont participé, y compris des artistes enseignants de Flin Flon, de Waldersee, de Brandon, de Sandy Bay et de Lac-du-Bonnet.

Discours liminaire :	Erin Hammond, artiste de théâtre et enseignante
Conférenciers Ed Talk :	Stephanie Butler, Alejandra Diaz Roman et Angel Audrey, Laurie Block, Gloria Beckman, Susan Proctor, Susan Drysdale, Stephen Currie, Steve Grimmer, Freya Olafson
Ateliers :	Josh Letander, danse Powwow Carol James, tissage à la main traditionnel Karin Adams, création littéraire de From Spark to Finish
Discussion de groupe :	Scott Gillam, Arts et technologies

1. Projet GénieArts I avec Loa Olafson, École Lansdowne, Photo Leanne Foley

2. GénieArt II, projet ARTShare avec Rebecca Thiessen et Jillian Ramsay, Champlain School, Photo gracieuseté de Jillian Ramsay

3. Conférence Creative Road 2014, Photo Leanne Foley

4. Résidence des artistes à l'école avec Karen Cornelius, Stanley Knowles School, Photo gracieuseté de Karen Cornelius

5. Résidence des artistes à l'école avec Annie Bergen, Andrew Mynarski V.C. School, Photo gracieuseté de Susan Israel

6. Résidence des artistes à l'école avec Annie Bergen et Ursula Neufeld, Kildonan East Collegiate, Photo gracieuseté de Annie Bergen



GÉNIEARTS I

ÉCOLE HIGHBURY | ALEJANDRA DIAZ ROMAN

Alejandra a forgé des liens de collaboration avec de nombreux membres du personnel de l'école Highbury grâce à son travail de bénévole et à une résidence d'artiste à l'école George MacDowell dans les années précédentes.

Alejandra a réalisé son premier projet GénieArts I, Walk for Peace, à l'école Highbury en 2014 avec des élèves et des enseignants de 5e et de 6e année. Cette année, Alejandra et les enseignants de l'école Highbury se sont appuyés sur le travail de fondation des années précédentes avec un deuxième projet GénieArts I, Ancient Greek and Roman Mythological MASK, avec les classes de 6e et de 7e année. Dans le cadre de leur travail en classe, les élèves ont créé des masques uniques qui représentaient leur interprétation de la mythologie grecque et romaine. Les élèves ont travaillé avec du papier mâché et une combinaison de médias pour créer leur créature mythologique. L'exploration des élèves incluait aussi la rédaction de l'histoire derrière leur masque.

L'école souhaite maintenant élaborer un projet GénieArts II plus vaste, qui serait dirigé par Alejandra et qui comprendrait d'autres artistes œuvrant avec d'autres médias artistiques.

« Le projet a été une réussite sur toute la ligne ! Les élèves étaient enthousiastes et étaient impatients de travailler sur leur masque tous les jours. Les masques étaient une merveilleuse façon de lier les arts à notre programme d'études en études sociales et en anglais. »
– Shannon Morin, enseignante, école Highbury

GÉNIEARTS II

ÉCOLE CHAMPLAIN REBECCA THIESSEN ET JILLIAN RAMSAY

Le projet ARTshare, dirigé par les artistes Rebecca Thiessen et Jillian Ramsay, a eu lieu à l'école Champlain avec les élèves de 4e, de 5e et de 6e année. Le projet a familiarisé les élèves et les enseignants à la culture d'atelier commun, en créant et en installant des projets d'arts. Les travaux étaient inspirés par la communauté scolaire, ce qui comprenait les aires communes de l'école, notamment les places de stationnement, les salles de classe et les escaliers.

Se partageant un atelier artistique scolaire, les élèves ont choisi l'orientation de leur projet en ayant comme but de communiquer un thème ou une idée. Les quatre groupes ont choisi de travailler avec quatre médias artistiques entièrement différents : l'animation image par image, la sculpture, l'art textile, et le dessin et le collage.

Un point fort du projet était la possibilité pour les élèves d'installer leurs œuvres dans la Flux Gallery d'aceartinc. Les élèves étaient extrêmement fiers de pouvoir exposer leurs œuvres, qui reflétaient leur culture scolaire, et de pouvoir en discuter dans une galerie d'art professionnelle.

PROGRAMME ARTISTES À L'ÉCOLE

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CARMEN | JAY STOLLER

Au cours des quelques dernières années, l'école élémentaire Carmen a accumulé une collection de 22 tambours et djembés Remo Tubano. Dans le cadre d'une résidence antérieure avec Fabuki Daiko, les élèves ont eu l'occasion de se familiariser avec le tambour taiko japonais et avec les traditions, la nourriture et les festivals japonais.

Cette année, plus de 300 élèves ont découvert la culture et les tambours africains pendant une résidence de deux semaines avec Jay Stoller. Jay a permis aux élèves de découvrir l'importance et la fonction de la musique et de la danse dans les sociétés africaines traditionnelles, ainsi que la diversité de styles et d'instruments présents en Afrique.

L'école a utilisé ces expériences pour accroître l'apprentissage prenant place dans les cours de langues et d'études sociales, et établir des liens avec celui-ci.

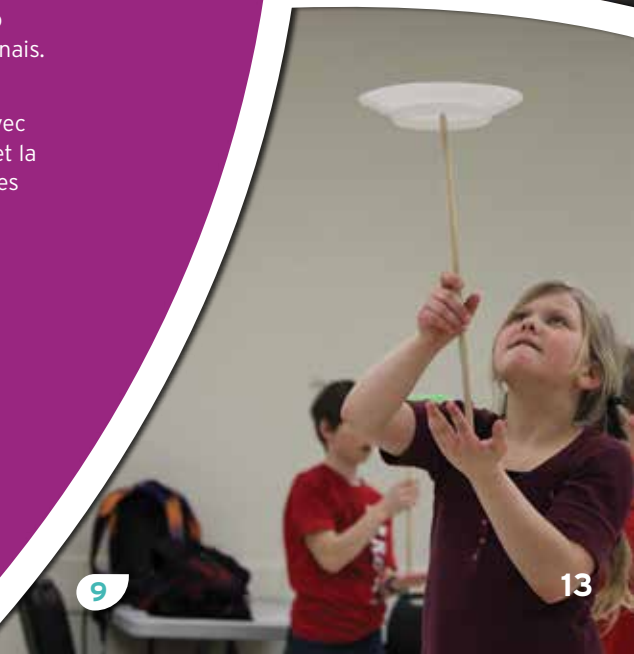
Les enseignants, les parents et les élèves ont convenu unanimement que la résidence de Jay a été l'un des moments forts de leur année scolaire.



7



8



9

13

7. Résidence des artistes à l'école avec Annie Bergen et Ursula Neufeld, Kildonan East Collegiate, Photo gracieuseté de Annie Bergen

8. Résidence des artistes à l'école avec Jay Stoller, Waverly Park School, Photo gracieuseté de Sandra Town

9. Projet GénieArts II avec Isaac Girardin, Dugald School, Photo gracieuseté de Dugald School

RÉSIDENCES

Les programmes de résidence invitent des artistes, pendant une certaine durée et à un endroit différent de leur environnement et de leurs obligations habituels. Ils fournissent un moment de réflexion, de recherche, de présentation ou de production. Ils permettent aussi à un particulier d'explorer sa pratique au sein d'une autre collectivité; rencontrant de nouvelles personnes, utilisant de nouveaux matériaux et faisant l'expérience de la vie dans un nouvel emplacement. Les résidences artistiques mettent l'accent sur l'importance des échanges culturels significatifs et multidimensionnels et sur l'immersion dans une autre culture.

Le Conseil des arts du Manitoba a fourni ces possibilités en appuyant les résidences d'artistes dans une gamme d'emplacements uniques, ainsi qu'en soutenant des artistes qui trouvent leurs propres possibilités auto-dirigées de résidence. Les programmes de résidence subventionnés par le CAM comprennent ceux à New York, au Nouveau-Brunswick, au Québec, et à la résidence Deep Bay au parc national du Mont-Riding. Chaque année environ 300 artistes manitobains sont en mesure d'enrichir leur travail en élargissant leurs réseaux créatif et professionnel. Ces résidences sont non seulement avantageuses pour l'artiste individuel, mais peuvent aussi laisser un héritage aux collectivités, grâce à une éducation artistique et à une expérience des arts de longue durée.

Le programme de résidence pour artistes au Centre d'études nordiques de Churchill (CENC) a été lancé en 2014-2015 pour fournir une expérience du Nord unique aux artistes manitobains. Dans sa première année, il a fourni à l'artiste interdisciplinaire Andrew Milne l'occasion d'interagir avec des scientifiques et de faire résidence dans la collectivité. Pendant son séjour au CENC, Andrew a participé au cours d'apprentissage Aurora intitulé Winter Skies: Aurora and Astronomy in Churchill et a documenté les sites de recherche et les sites militaires abandonnés à Fort Churchill par la photographie aérienne.

1. Johanne Gingras avec les étudiants du programme de formation des enseignants, Photo Bruce Monk
2. Natasha Torres-Garner, Résidence pour artistes Deep Bay, Photo gracieuseté de Natasha Torres-Garner
3. Alexandra Elliott, Résidence pour artistes Deep Bay, Photo gracieuseté de Alexandra Elliott
4. Résidence pour artistes Deep Bay, Photo Sam Baardman



RÉSIDENCES 2014-2015

RÉSIDENCE POUR ARTISTES DEEP BAY DANS LE PARC NATIONAL DU MONT-RIDING 2014

Evin Collis
Dominique Rey
Arlene Minkhorst & Johanne Gingras
Karen Cornelius
Natasha Torres-Garner
Mike Maryniuk
Mélanie Rocan & Shaun Morin
Treasure Waddell
Megan D. Krause
Michael Boss
Alexandra Elliott

RÉSIDENCE POUR LES ARTISTES VISUELS À BROOKLYN AU INTERNATIONAL STUDIO & CURATORIAL PROGRAM 2014

Divya Mehra

RÉSIDENCE POUR LES ARTISTES VISUELS À BROOKLYN AU INTERNATIONAL STUDIO & CURATORIAL PROGRAM 2015

Theo Sims

RÉSIDENCE POUR ARTISTES À CHURCHILL AU CENTRE D'ÉTUDES NORDIQUE DE CHURCHILL

Andrew Milne
Tanja Woloshen
Ginny Collins
Laura Magnusson

RÉSIDENCE DE CRÉATION MANITOBA-NOUVEAU-BRUNSWICK-QUÉBEC 2015

Andrew Milne
Freya Olafson
Alexandra Elliott

- 5. Mélanie Rocan, Résidence pour artistes Deep Bay, Photo gracieuseté de Mélanie Rocan
- 6. Studio ISCP, Résidence pour artistes visuels à Brooklyn, Photo gracieuseté de ISCP
- 7. Dominique Rey, Résidence pour artistes Deep Bay, Photo Lancelot Coar
- 8. Theo Sims, Résidence pour artistes visuels à Brooklyn, Photo gracieuseté de Theo Sims
- 9. Chalet Deep Bay, Photo Sam Baardman
- 10. Mike Maryniuk, Résidence pour artistes Deep Bay 2014, Photo Steve Maryniuk
- 11. Centre d'études nordique de Churchill, Photo Kristen Neil

- 12. Andrew Milne, Résidence pour artistes à Churchill, Photo David Scott
- 13. Tanya Woloshen, Photo gracieuseté de Tanya Woloshen
- 14. Churchill, Photo David Scott
- 15. Ginny Collins et Laura Magnusson, Résidence pour artistes à Churchill, Photo gracieuseté de Ginny Collins



13



14



15

L'ART DU MANITOBA SE MONDIALISE

De **Gilliam** à **Emerson**; de **Falcon Beach** à **Roblin**. À **Churchill**, à **Flin Flon**, à **Steinbach**, à **Gimli**, au **Mont-Riding**, à **Brandon** et à **Winnipeg**.

Dans les centres urbains et les collectivités rurales, les artistes et les organismes artistiques élaborent leurs travaux et contribuent à la qualité de vie au Manitoba et dans autres communautés.

Les expériences artistiques du Manitoba sont amenées dans les collectivités partout dans la province, le pays et le monde.

Les artistes manitobains professionnels rayonnent partout dans le monde. Grâce au soutien du perfectionnement professionnel fourni par le Conseil, des artistes manitobains ont voyagé à **Cannes** et à **Calgary**, à **Glasgow** et à **Fresno**, à **Banff** et à **Bogata**, à **Miami** et à **Mumbai**, à **Ann Arbor** et à **Amsterdam**, ainsi qu'à d'autres destinations.

1. Tracy Peters, Irlande, Photo Tracy Peters

2. Orchestre symphonique de Winnipeg, Carnegie Hall, New York, Photo Keith Levit Photography



1

2

265

AU CANADA

incl. 173 au Manitoba

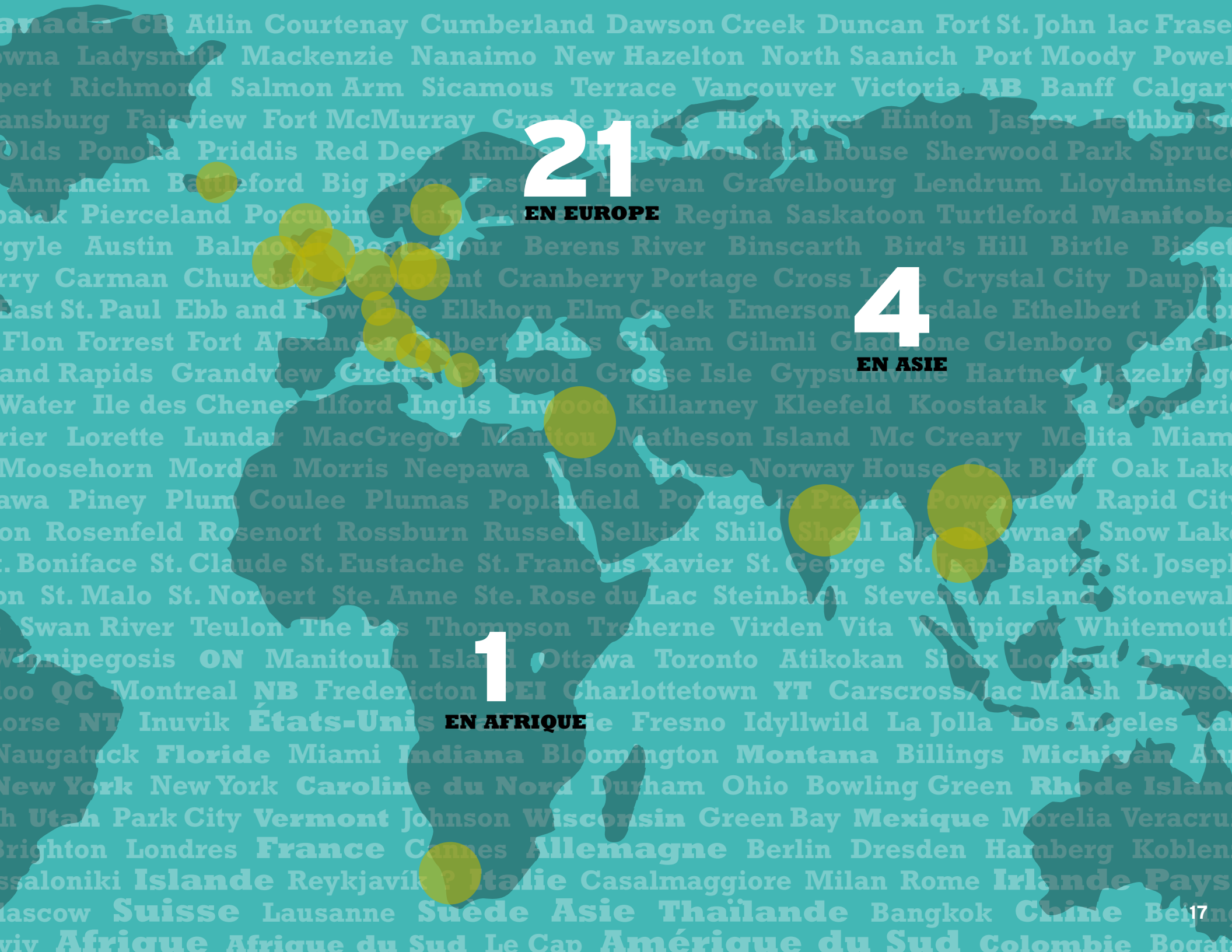
27

AUX ÉTATS-UNIS ET AU MEXIQUE

Endroits visités grâce aux programmes suivantes : voyage ou perfectionnement professionnel, tournées, arts et apprentissage, bourses d'études et résidences

1

EN AMÉRIQUE DU SUD



21

EN EUROPE

4

EN ASIE

1

EN AFRIQUE

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du conseil d'administration du
Conseil des arts du Manitoba

Rapport sur les états financiers Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des arts du Manitoba, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015, les états des résultats, les états de l'évolution des soldes des fonds et les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2015, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables du secteur public canadien pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit vise la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts du Manitoba au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2015, conformément aux principes comptables du secteur public canadien pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

MAGNUS CHARTERED ACCOUNTANTS LLP

Le 25 juin 2015

Winnipeg, Canada

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES RAPPORTS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers et de la présentation d'informations en annexe du présent rapport revient à la direction du Conseil des arts du Manitoba. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables du secteur public canadien pour les organismes sans but lucratif du secteur public, tels que publiés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les états financiers ont été examinés par le Comité d'audit, des finances et des ressources humaines du conseil d'administration et ils ont été approuvés par le conseil d'administration le 22 juin 2015.

De l'avis de la direction du Conseil, les états financiers ont été adéquatement préparés dans les limites raisonnables de l'importance relative, en intégrant le jugement de la direction au sujet de toutes les estimations nécessaires et des autres données disponibles à la date d'approbation par le conseil d'administration.

La direction du Conseil a mis au point et maintient des contrôles internes conçus pour sauvegarder adéquatement les actifs et offrir une assurance raisonnable que les livres et les dossiers desquels résultent les états financiers reflètent avec exactitude toutes les transactions et que les politiques et procédures établies sont bien respectées.

Les états financiers ont été vérifiés par Magnus Chartered Accountants LLP, des auditeurs externes indépendants. La responsabilité des auditeurs est l'expression d'une opinion indépendante sur l'exactitude de la présentation des états financiers du Conseil, à tous égards importants et en conformité avec les principes comptables du secteur public canadien pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Le rapport des auditeurs indépendants précise la portée de leur audit et de leur opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction du Conseil des arts du Manitoba,




DOUGLAS RISKE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le 25 juin 2015

ACTIF	Fonds des subventions et des programmes	Fonds Passerelles	Total 2015	Total 2014
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse et équivalents de trésorerie	360 347 \$	0 \$	360 347 \$	470 505 \$
Comptes clients (NOTE 4)	3 055	0	3 055	7 368
Frais payés d'avance	138 632	0	138 632	165 355
	502 034 \$	0 \$	502 034 \$	643 228 \$
Créance recouvrable de la Province du Manitoba (NOTE 8)	36 000	0	36 000	36 000
Placements de portefeuille (NOTE 5)	203 598	0	203 598	200 401
Immobilisations (NOTE 6)	22 479	0	22 479	14 986
TOTAL DE L'ACTIF	764 111 \$	0 \$	764 111 \$	894 615 \$
PASSIF ET SOLDES DES FONDS				
PASSIF À COURT TERME				
Comptes créditeurs et charges à payer	133 770 \$	0 \$	133 770 \$	136 110 \$
Engagements au titre des subventions et des programmes	426 377	0	426 377	467 293
	560 147	0	560 147	603 403
Avantages sociaux futurs des employés (NOTE 8)	73 903	0	73 903	63 596
SOLDES DES FONDS				
Capital investi dans des immobilisations	22 479	0	22 479	14 986
Fonds non affectés	107 582	0	107 582	212 630
	130 061	0	130 061	227 616
Collections (NOTE 7)				
Actifs inscrits à des comptes spéciaux (NOTE 8)				
Engagements (NOTE 9)				
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DES FONDS	764 111 \$	0 \$	764 111 \$	894 615 \$

Approuvé au nom du Conseil :



PRÉSIDENT



DIRECTEUR GÉNÉRAL

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2015

RECETTES	Fonds des subventions et des programmes	Fonds Passerelles	Total 2015	Total 2014
Province du Manitoba - Subvention de fonctionnement	8 598 000 \$	0 \$	8 598 000 \$	8 598 000 \$
Province du Manitoba - Fonds Passerelles	0	875 000	875 000	875 000
Province du Manitoba - Royal Manitoba Theatre Centre	0	150 000	150 000	150 000
Autres	45 000		45 000	59 194
Revenu de placement	14 099	0	14 099	25 777
	8 657 099 \$	1 025 000 \$	9 682 099 \$	9 707 971 \$
DÉPENSES				
ORGANISMES :				
Subventions annuelles et de fonctionnement				
Écoles de formation artistique	162 500	0	162 500	162 500
Organismes de services aux artistes	94 000	0	94 000	95 000
Compagnies de danse	882 500	0	882 500	900 000
Organismes de musique	1 197 060	0	1 197 060	1 199 000
Troupes de théâtre	1 651 700	150 000	1 801 700	1 864 000
Organismes d'arts visuels	881 840	0	881 840	889 000
Éditeurs de livres	268 200	0	268 200	271 000
Éditeurs de périodiques	207 690	0	207 690	211 225
	5 345 490 \$	150 000 \$	5 495 490 \$	5 591 725 \$
Subventions aux artistes en tournée	304 000	0	304 000	320 000
Subventions pour l'organisation d'activités	363 380	0	363 380	363 936
Subventions spéciales	1 000	29 000	30 000	1 000
Gestion et gouvernance	0	0	0	32 500
	6 013 870 \$	179 000 \$	6 192 870 \$	6 309 161 \$
ARTISTES INDIVIDUELS				
Subventions destinées au perfectionnement professionnel	232 350	0	232 350	249 706
Subventions destinées aux projets de création et de production	721 905	0	721 905	658 482
Subventions aux artistes en tournée	25 000	0	25 000	18 000
Subventions aux artistes autochtones	0	68 000	68 000	69 400
	979 255 \$	68 000 \$	1 047 255 \$	995 588
DÉVELOPPEMENT DES ARTS				
Stages	461 725	0	461 725	481 251
Projets GénieArts	115 938	0	115 938	98 450
Prix de distinction en arts	0	0	0	30 000
Projets spéciaux	6 277	78 460	84 737	111 980
Subventions aux liaisons communautaires et à l'accès	0	164 975	164 975	165 840
Initiatives d'éducation artistique	0	21 000	21 000	22 000
	583 940 \$	264 435 \$	848 375 \$	909 521 \$
	7 577 065	511 435	8 088 500	8 214 270
Dépenses de mise en œuvre des programmes artistiques (ANNEXE 1)	831 824	183 620	1 015 444	1 027 581
	8 408 889	695 055	9 103 944	9 241 851
Frais d'administration (ANNEXE 2)	706 122	0	706 122	634 454
	9 115 011	695 055	9 810 066	9 876 305
Engagements rescindés	(30 412)	0	(30 412)	(10 387)
Total des dépenses	9 084 599	695 055	9 779 654	9 865 918
Excédent des recettes (dépendances) pour l'exercice	(427 500) \$	329 945 \$	(97 555) \$	(157 947) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DES FONDS

Exercice terminé le 31 mars 2015

	Fonds des subventions et des programmes		Fonds Passerelles	Total 2015	Total 2014
	Investissement dans des immobilisations	Fonds général			
Soldes des fonds au début de l'exercice	14 986 \$	212 630 \$	0 \$	227 616 \$	385 563 \$
Excédent des revenus (dépenses) pour l'exercice	(14 658)	(412 842)	329 945	(97 555)	(157 947)
Accroissement des immobilisations	22 151	(22 151)	0	0	0
Virements interfonds (NOTE 10)	0	329 945	(329 945)	0	0
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	22 479 \$	107 582 \$	0 \$	130 061 \$	227 616 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2015

LIQUIDITÉS PROVENANT DES (UTILISÉES POUR LES) :	2015	2014
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des recettes (dépenses) pour l'exercice	(97 555 \$)	(\$157 947 \$)
Redressement pour l'amortissement des immobilisations	14 658	11 804
	(82 897)	(146 143)
Variations dans les éléments suivants :		
Comptes clients	4 313	17 453
Charges payées d'avance	26 723	(150 437)
Comptes créditeurs et charges à payer	(2 340)	10 516
Engagements au titre des subventions et des programmes	(40 916)	100 778
Avantages sociaux futurs des employés	10 307	9 996
	(1 913)	(11 694)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités de fonctionnement	(84 810)	(157 837)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements de portefeuille	(3 197)	(3 448)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'investissement	(3 197)	(3 448)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	(22 151)	(4 490)
Liquidités (utilisées pour les) activités d'investissement en immobilisations	(22 151)	(4 490)
Variation de l'encaisse et des équivalents de trésorerie	(110 158)	(165 775)
Encaisse et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	470 505	636 280
Encaisse et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	360 347 \$	470 505 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2015

1. Nature de l'organisme Le Conseil des arts du Manitoba (« le Conseil ») a été créé en 1965 en vertu de la Loi sur le Conseil des arts du Manitoba dans le but « ... de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art ». Le Conseil est un organisme de bienfaisance (fondation publique) enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, à ce titre, il est exonéré de l'impôt sur le revenu.

2. Règles comptables de base Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables du secteur public canadien, tels que publiés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, y compris les normes qui visent les organismes sans but lucratif du secteur public (SP 4200 à SP 4270).

3. Principales conventions comptables

(A) COMPTABILITÉ PAR FONDS Les états financiers indiquent les activités des fonds suivants qui relèvent du Conseil :

(i) Fonds des subventions et des programmes Ce fonds fait état des activités liées au versement des subventions et à l'administration des programmes dans le cadre des objectifs du Conseil, tel que le prévoit la Loi sur le Conseil des arts du Manitoba.

(ii) Fonds Passerelles Ce fonds a été établi en juin 1999 pour encourager les nouveaux projets en matière de développement et de pratique des arts, et améliorer l'accès du public aux arts, ainsi que les compétences administratives des organismes œuvrant dans le milieu. En outre, le fonds a pour objet de favoriser la création de nouveaux partenariats, d'offrir un plus grand nombre de possibilités de perfectionnement professionnel et de participer à l'éducation des spectateurs. L'excédent des recettes sur les dépenses, le cas échéant, est transféré au Fonds des subventions et des programmes. Déterminé par le Conseil, le montant sert à réaliser des buts et des objectifs similaires.

(B) COMPTABILISATION DES PRODUITS

(i) Recettes Le Conseil a adopté la méthode comptable du report pour les recettes. Les recettes assujetties à une affectation d'origine externe sont reportées et comptabilisées à titre de recettes dans le fonds pertinent pour l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Les recettes non assujetties à une affectation d'origine externe et celles qui sont assujetties à une affectation d'origine interne sont comptabilisées dans le fonds pertinent lorsqu'elles sont perçues ou à recevoir et lorsque leur recouvrement est raisonnablement assuré.

(ii) Revenu de placement Le revenu de placement est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

(C) DÉPENSES Toutes les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque les biens ou les services concernés sont reçus.

(D) ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE L'encaisse et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les placements à court terme et les dépôts venant à échéance dans trois mois ou moins.

(E) COMPTES CLIENTS Les comptes clients sont comptabilisés au plus faible des montants suivants : leur coût ou leur valeur de réalisation nette. Une provision pour créances douteuses est comptabilisée lorsqu'une incertitude entoure le recouvrement des créances.

(F) PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE Les placements de portefeuille comprennent les investissements et les dépôts à terme venant à échéance dans plus de trois mois. Ils sont comptabilisés au coût.

(G) IMMOBILISATIONS Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le prix d'achat et les autres frais d'acquisition. Le coût des immobilisations, moins toute valeur résiduelle, est amorti sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Mobilier et équipement de bureau
amortissement linéaire sur 5 à 10 ans

Matériel informatique et logiciels
amortissement linéaire sur 3 ans

(H) COLLECTIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET D'ŒUVRES D'ART VISUEL Le Conseil possède des collections d'instruments de musique et d'œuvres d'art visuel qui ne sont pas comptabilisées dans ses états financiers. Veuillez consulter la note 7 afférente aux états financiers pour obtenir des renseignements sur les collections du Conseil.

(I) PASSIF Le passif correspond aux obligations courantes qui résultent des transactions et des événements survenus à la fin de l'exercice ou avant la fin de celui-ci, et dont le règlement se traduira par un virement ou une utilisation future d'éléments d'actif ou une autre forme de règlement. Les éléments de passif sont comptabilisés lorsqu'existe une base d'évaluation et qu'on peut présenter une estimation raisonnable des montants en cause.

(J) ENGAGEMENTS AU TITRE DES SUBVENTIONS ET DES PROGRAMMES Les engagements au titre des subventions et des programmes sont reflétés dans les dépenses lorsque le financement a été approuvé et que le Conseil s'est engagé à les payer. Les dépenses annulées des exercices précédents au titre des subventions sont reflétées dans les engagements rescindés sur l'état des résultats de l'exercice pendant lequel elles ont été annulées.

(K) INSTRUMENTS FINANCIERS – ÉVALUATION

Les instruments financiers sont classés dans l'une ou l'autre des catégories d'évaluation suivantes : a) évaluation à leur juste valeur, b) évaluation selon le coût ou le coût amorti.

Le Conseil comptabilise ses actifs financiers au coût. Ces derniers comprennent l'encaisse et les équivalents de trésorerie, les comptes clients, les placements de portefeuille et la créance recouvrable de la Province du Manitoba. Le Conseil comptabilise aussi ses passifs financiers au coût. Ces derniers comprennent les comptes créditeurs, les charges à payer et les engagements au titre des subventions et des programmes.

Les gains et les pertes relatifs aux instruments financiers évalués selon le coût ou le coût amorti sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période pendant laquelle le gain ou la perte se produit.

Les gains et les pertes relatifs aux instruments financiers évalués à leur juste valeur sont comptabilisés dans l'excédent accumulé à titre de gains ou pertes réévalués jusqu'à leur réalisation. Au moment de la cession des instruments financiers, les gains et les pertes réévalués sont reclassés dans l'état des résultats.

(L) INCERTITUDE DE L'ÉVALUATION La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables du secteur public canadien pour les organismes sans but lucratif du secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants indiqués à l'égard de l'actif et du passif, la présentation des éventualités à la date des états financiers et les montants des recettes et des charges constatées au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

4. Comptes clients

Au 31 mars, les comptes clients comprenaient ce qui suit :

	2015	2014
Intérêts courus	2 540 \$	5 015 \$
Autres comptes clients	515	2 353
	3 055 \$	7 368 \$

5. Placements de portefeuille

Au 31 mars 2015, la valeur marchande des placements de portefeuille du Conseil se chiffre à 205 781 \$ (200 401 \$ en 2014).

6. Immobilisations

	2015		2014	
	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et équipement de bureau	132 775 \$	130 636 \$	2 139 \$	3 192 \$
Matériel informatique et logiciels	503 142	482 802	20 340	11 794
	635 917 \$	613 438 \$	22 479 \$	14 986 \$

7. Collections

ŒUVRES D'ART VISUEL La collection d'œuvres d'art visuel du Conseil comprend 399 œuvres d'art qui sont présentement entreposées à l'Art Gallery of Southwestern Manitoba à Brandon et dans les bureaux du Conseil à Winnipeg. Aucune œuvre d'art visuel n'a été acquise ou cédée, ou n'a fait l'objet de dépenses, en 2014-2015 (montant nul en 2013-2014). L'évaluation la plus récente de la collection d'œuvres d'art visuel, effectuée en 2005, a chiffré sa valeur à 449 222 \$.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE Le Conseil des arts du Manitoba est copropriétaire d'une collection d'instruments à cordes avec les écoles de musique de l'Université du Manitoba et de l'Université de Brandon, qui sont réservés à l'usage exclusif des étudiants.

Aucun instrument à cordes n'a été acquis ou cédé, ou n'a fait l'objet de dépenses, en 2014-2015 (montant nul en 2013-2014). L'évaluation la plus récente de ces instruments a chiffré leur valeur à 104 796 \$.

8. Avantages sociaux futurs des employés

PRESTATIONS DE RETRAITE Les employés du Conseil bénéficient de prestations de retraite en raison de la participation des employés admissibles au régime de retraite agréé précisé dans la Loi sur la pension de la fonction publique. Le Conseil participe au régime sur la base d'une capitalisation intégrale et ses cotisations de 50 531 \$ (47 464 \$ en 2013-2014) représentent sa charge de retraite totale pour l'exercice. Conformément aux dispositions de la Loi, le Conseil n'a aucune autre obligation au titre des prestations de retraite.

OBLIGATIONS AU TITRE DES INDEMNITÉS DE DÉPART

Depuis le 31 mars 1999, à titre de société d'État, le Conseil est tenu d'inscrire tout élément du passif lié à des indemnités de départ. La Province du Manitoba reconnaît un passif d'ouverture de 36 000 \$, payable depuis le 1er avril 1998. Le Conseil a comptabilisé une créance correspondante qui est recouvrable de la Province du Manitoba et qui a été désignée pour les obligations futures du Conseil au titre des indemnités de départ. Toute modification ultérieure des indemnités de départ est la responsabilité du Conseil.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, le Conseil a inscrit un montant de 73 903 \$ (63 596 \$ en 2013-2014) au titre des indemnités de départ. Le montant est fondé sur les dispositions de son Manuel de l'employé et les meilleures hypothèses de la direction au sujet des taux de salaire pour les indemnités de départ et des augmentations de la rémunération. Les hypothèses adoptées correspondent aux hypothèses utilisées par la Province du Manitoba et elles comprennent un taux de rendement de 6 % et des hausses de salaire annuelles de 3,75 %. L'élément de passif est fondé sur des calculs actuariels et il est mis à jour annuellement en fonction d'une formule incluse dans l'évaluation actuarielle la plus récente effectuée le 31 décembre 2013.

Les obligations au titre des indemnités de départ comprennent les éléments suivants :

	2015	2014
Obligations au titre des indemnités de départ au début de l'exercice	63 596 \$	53 600 \$
Pertes (gains) actuarielles	-	-
Intérêts débiteurs	3 820	3 718
Coût courant afférent au service	6 487	6 278
Prestations de départ payées	-	-
	73 903 \$	63 596 \$
Moins les pertes (gains) actuarielles non amorties	-	-
Obligations au titre des indemnités de départ à la fin de l'exercice	73 903 \$	63 596 \$

9. Engagements Le Conseil a signé pour ses bureaux un bail de dix ans à compter du 1er avril 2012. En 2014-2015, le loyer de base annuel net se chiffrait à 127 609 \$. On prévoit que le loyer de base net se chiffrera à 128 159 \$ en 2015-2016. Le loyer de base ne tient pas compte de la clause d'indexation qui s'applique aux taxes, aux primes d'assurance, aux services publics et aux frais d'entretien de l'immeuble. Ces frais lui sont ajoutés.

10. Virements interfonds et soldes des fonds assujettis à une affectation d'origine interne En 2014-2015, il n'y avait pas de fonds assujettis à une affectation d'origine interne attribués aux programmes. De plus, un montant de 329 945 \$ (289 477 \$ en 2013-2014) a été transféré du Fonds Passerelles au Fonds des subventions et des programmes afin de couvrir les décaissements pour les subventions aux organismes et les subventions de développement artistique pendant l'exercice.

11. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Le Conseil ne possède pas d'instruments financiers importants qui seront ultérieurement évalués à leur juste valeur ou qui sont libellés en devises étrangères. Aussi, le Conseil n'a pas fait l'objet de pertes ou de gains de réévaluation en 2014-2015 (montant nul en 2013-2014).

Aperçu de la gestion des risques financiers

Le Conseil est exposé aux risques suivants en raison de ses instruments financiers : risque de crédit, risque de liquidité, risque du marché, risque de taux d'intérêt et risque de change.

RISQUE DE CRÉDIT Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier pourrait ne pas respecter une obligation et causer une perte financière à l'autre partie. Les instruments financiers qui pourraient exposer le Conseil à un risque de crédit sont principalement l'encaisse et les équivalents de trésorerie, les comptes clients, les placements de portefeuille et la créance recouvrable de la Province du Manitoba.

Au 31 mars, l'exposition maximale du Conseil à un risque de crédit se présentait comme suit :

	2015	2014
Encaisse et équivalents de trésorerie	360 347 \$	470 505 \$
Comptes clients	3 055	7 368
Placements de portefeuille	203 598	200 401
Créance recouvrable de la Province du Manitoba	36 000	36 000
	603 000 \$	714 274 \$

ENCAISSE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Le Conseil n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, car ces instruments sont détenus par des institutions financières dignes de confiance et le ministre des Finances.

COMPTES CLIENTS ET CRÉANCE RECOUVRABLE DE LA PROVINCE DU MANITOBA

Le Conseil n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, car tous les soldes importants sont des créances de la Province du Manitoba. Le Conseil gère le risque par le biais d'une surveillance étroite et d'un suivi de tous les comptes en souffrance.

Lorsque cela est nécessaire, le Conseil adopte une provision pour créances douteuses qui représente une estimation des créances irrécouvrables potentielles. Au 31 mars 2015, le solde de la provision pour créances douteuses était nul (montant nul en 2013-2014).

RISQUE DE LIQUIDITÉ Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne puisse honorer ses obligations financières à leur échéance. Le Conseil gère le risque en conservant des soldes de trésorerie adéquats pour faire face à ses engagements.

RISQUE DU MARCHÉ Le risque du marché est le risque que des modifications des prix du marché, dont les taux d'intérêt et de change, aient des incidences sur les résultats des activités du Conseil ou les justes valeurs de ses instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt vise l'encaisse, les équivalents de trésorerie et les placements de portefeuille.

Le risque sur l'encaisse et les équivalents de trésorerie est faible en raison de la courte durée temporelle des instruments. Le risque sur les placements de portefeuille est faible parce que les dépôts et les placements originaux sont réinvestis à des taux similaires et sont assujettis à des conditions similaires.

Risque de change Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la modification des taux de change. Le Conseil n'est pas exposé à un risque de change, car il ne possède aucun instrument financier important qui est libellé en une devise étrangère.

ANNEXE 1 - DÉPENSES DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES ARTISTIQUES

Exercice terminé le 31 mars 2015

	FONDS DES SUBVENTIONS ET DES PROGRAMMES	FONDS PASSERELLES	TOTAL 2015	TOTAL 2014
Salaires et avantages sociaux	600 364 \$	160 171 \$	\$60 535	\$816 270
Honoraires et dépenses des jurés	76 991	5 079	82 070	53 046
Loyer	60 243	14 037	74 280	73 636
Communications	30 195	0	30 195	29 617
Honoraires professionnels	25 347	0	25 347	16 161
Dépenses et frais de déplacement du personnel	13 996	1 927	15 923	12 582
Poste, messageries et téléphone	9 415	2 164	11 579	12 849
Fournitures de bureau	1 671	242	1 913	1 261
Divers	612	0	612	19
Adhésions et partenariats	12 990	0	12 990	12 140
	831 824 \$	183 620 \$	1 015 444 \$	1 027 581 \$

ANNEXE 2 - FRAIS D'ADMINISTRATION

Exercice terminé le 31 mars 2015

	FONDS DES SUBVENTIONS ET DES PROGRAMMES	
	TOTAL 2015	TOTAL 2014
Salaires et avantages sociaux	452 675 \$	411 122 \$
Dépenses du Conseil	39 692	34 482
Loyer	54 994	53 377
Poste, messageries et téléphone	14 759	8 787
Fournitures de bureau, imprimerie et papeterie	12 007	12 628
Communications		
Frais de recrutement	4 783	0
Représentation et défense des intérêts	1 344	3 610
Rapport annuel	11 072	153
Planification stratégique	1 855	4 600
Amortissement	14 658	11 804
Réparation et entretien de l'équipement	33 042	27 147
Honoraires professionnels	15 348	18 129
Adhésions et abonnements	12 585	15 123
Assurances et divers	7 179	7 017
Dépenses et frais de déplacement du personnel	15 129	11 475
Autres (administration de la Banque des arts visuels)	15 000	15 000
	706 122 \$	634 454 \$

APERÇU DES SUBVENTIONS \$8,088,500



Pour une liste complète des subventions, visitez le www.conseildesarts.mb.ca

*Subvention pour la création des liens communautaires et l'amélioration de l'accès aux arts, Artistes en résidence dans la collectivité